



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

COMPTE-RENDU COMITE TECHNIQUE LOCAL du 04/04/2017

(2ème convocation suite au boycott du CTL du 24/03/2017 par tous les syndicats)

*Les élus FO pour ce CTL : Samuel CHRISTINE (EDR), Frédéric DANO (BCR),
Sébastien LIEVRE (La Roche / Yon), Williams PILLET (Challans),
Anne RETO-RIVIERE (Chaillé Les Marais) et Philippe VALOT (EDR)*

Rappel du contexte :

Les 4 organisations syndicales (FO DGFIP + Solidaires + CGT + CFDT) ont boycotté la première convocation du 24/03/2017 afin de marquer leur rejet du nouveau règlement intérieur des CTL réduisant drastiquement les droits syndicaux (non-remboursement des frais de déplacement des élus suppléants et réduction du temps octroyé aux élus pour préparer ces réunions) ! Les mêmes règles s'appliqueront également pour les prochaines CAP locales.

*** Adoption du nouveau règlement intérieur des CTL (nouvelles modalités de fonctionnement des CTL) :**

Par note de service du 3 février 2017, le Directeur Général a demandé aux directeurs départementaux de mettre à l'ordre du jour du premier comité technique de l'année ce nouveau règlement intérieur.

Méprisant ainsi davantage le dialogue social, Bruno Parent modifie le fonctionnement de nos comités techniques puis de nos CAP locales en cours de mandat, en réduisant les droits des représentants syndicaux élus par les personnels.

**Quand on change les règles du jeu avant la fin de la partie, tous les enfants vous le diront : c'est de la triche !
Il s'agit là d'une démarche régressive et injustifiée de restriction du droit syndical à la DGFIP !**

Après de longs échanges sur ce sujet, Mr Fuentès, qui comprend notre ressenti, accepte de reporter ce point au prochain CTL afin de savoir s'il lui est possible de surseoir à l'application de ce nouveau règlement intérieur.

Notre nouveau directeur semble être attaché à un dialogue social serein, et par conséquent s'accorde le temps de la réflexion afin de prendre contact avec la direction générale et connaître ses marges de manœuvre.

Vote des OS : vote reporté

*** Désignation du service chargé de l'avis de mise en recouvrement des droits et pénalités dus à raison d'une déclaration ou d'un acte déposé ou qui aurait dû être déposé au titre de la publicité foncière et de l'enregistrement :**

Suite au transfert de l'enregistrement des SIE vers le SPF de La Roche / Yon, ce service se trouve dans l'impossibilité technique (application informatique non adaptée...) de réaliser lui-même ses poursuites (émission des AMR).

Nous dénonçons au passage l'empressement de la direction générale à restructurer et réorganiser nos missions sans même se préoccuper en amont de savoir si nos applications informatiques sont adaptées à ces nouvelles organisations. Une fois de plus, la direction place "la charrue devant les boeufs" et il appartient ensuite aux collègues de faire face aux nombreux dysfonctionnements ! Les poursuites du SPF-E seront donc effectuées par le SIE de La Roche / Yon. Cette situation est transitoire mais la direction ne sait pas combien de temps cela durera.

Vote des OS : vote CONTRE (FO, Solidaires, CGT, CFDT)

*** Actualisation de la doctrine d'emploi des agents techniques des Finances Publiques :**

Les nouveaux cahiers de consignes des différents agents techniques exerçant en Vendée nous ont été présentés. Nous avons demandé pourquoi, sur un même type de mission, les consignes des différents collègues n'étaient pas identiques. La direction étant dans l'incapacité de nous apporter des réponses claires, Mr Fuentès a décidé de reporter ce point de l'ordre du jour afin de pouvoir, lors du prochain CTL, nous apporter les éléments de réponse manquants.

Vote des OS : vote reporté

*** Formation professionnelle (bilan 2016 et plan 2017) :**

D'une manière générale, nous n'avons pas d'observations concernant la formation professionnelle, hormis le fait de dénoncer l'e-formation, qui ne permet pas toujours aux collègues de se former correctement depuis leurs postes de travail (l'e-formation ne permet pas d'échanges entre stagiaires et il est difficile de poser une question à son ordinateur). Les documents fournis permettent un bilan quantitatif mais non un bilan qualitatif.

Nous profitons de ce point pour faire remonter des remarques de plusieurs collègues concernant les formations sur le prélèvement à la source (fiches imprécises). Mr Danelutti nous confirme la situation et nous explique être en attente de précisions de la Direction Générale. Une deuxième vague de formations sera prochainement mise en place.

Sur ce sujet aux contours encore imprécis, il convient selon la direction de faire preuve de pragmatisme et de ne donner aux usagers que les informations certaines dont nous disposons.

Vote des OS : vote ABSTENTION (FO, Solidaires, CGT, CFDT)

Points abordés pour information par la direction, sans vote des représentants du personnel

*** Bilan budgétaire 2016 et budget prévisionnel 2017 :**

Nous demandons que ce point soit soumis au vote des représentants du personnel comme par le passé.

Mr Fuentès refuse notre demande. À cette occasion, nous dénonçons le manque de détail des documents de travail communiqués et un budget global en baisse constante ces dernières années.

Comment avoir un échange constructif sur un tel sujet sans aucun détail ? Mr Josserand nous répond que sa division n'a pas le temps nécessaire pour nous donner plus de détails. Nous l'assurons que nous comprenons son observation et nous partageons son constat que tous les services manquent d'effectifs. Néanmoins, nous souhaitons unanimement obtenir plus de renseignements afin de pouvoir échanger sur le budget de la DDFiP. Le directeur comprenant notre remarque, ce sujet sera lui aussi revu lors du prochain CTL et la direction s'engage à nous fournir davantage de renseignements.

Autres points abordés par vos élus FO

*** Nombre de départs en retraite pour 2017 :**

1er semestre : 1A, 8B, 3C 2ème semestre : 3A+, 6A, 18B, 6C 1er sem. 2018 (connus à ce jour) : 3A, 7 B, 1C.

Total 2017 : 45 départs en retraite (pour rappel, 32 départs en retraite en 2016)

Pratiquement 10% de l'effectif global de la DDFiP de Vendée sera parti en retraite en 2016-2017 ! Ces chiffres sont impressionnants ! De plus, il arrive que ces départs se concentrent sur certains services, ce qui fragilise énormément leur fonctionnement. Nous sommes inquiets pour certains sites (à titre d'exemple, nous citons Luçon, Montaigu et Les Herbiers).

Nous soulignons au passage une revendication de notre syndicat national, à savoir la nécessité d'avoir 2 véritables mouvements de mutations par an (nous sommes la seule organisation syndicale à le revendiquer) ce qui permettrait de combler plus rapidement ces vacances d'emplois.

*** Fonctionnement du PCRCP :**

Nous demandons un point d'étape à la direction sur le fonctionnement du PCRCP. Nous estimons que la mise en place de ce service s'est faite dans la précipitation sans que les modalités de fonctionnement n'aient pu être discutées de manière approfondie. À ce titre, les questionnements suivants sont abordés :

- qu'en est-il de la bascule de Fidji enregistrement dans FI3S prévue début avril ? Il est fait remarquer que, si cette dernière échoue, ni le SPFE, ni le PCRCP ne sont suffisamment dimensionnés en effectifs pour faire face au retard et aux impacts contrôle que cela impliquerait : sur ce sujet, pas de réponse de la direction si ce n'est une conférence téléphonique fin avril ;

- Mises en recouvrement : sous quel délai l'arrêté ministériel sera-t-il pris pour entériner la compétence provisoire du SIE de la Roche/Yon sachant qu'en cette période pré-électorale les ministères sont davantage préoccupés par leur déménagement que par la gestion des affaires courantes ? Quid de la mise en recouvrement des procédures ISF en cours ? Sur ces sujets, pas plus de réponses alors que des procédures ont été menées à terme et que les redevables contactent les services pour savoir s'ils doivent procéder au paiement : nous sommes dans un flou artistique depuis le mois d'octobre 2016 !!!

- la mise en place du PCRCP a énormément alourdi le déroulement des procédures entre les visas successifs et le questionnement préalable de la Division des Affaires Juridiques sur certains dossiers : ce service manque cruellement de fluidité dans son fonctionnement contrairement à l'organisation précédemment existante ;

- Comment justifier auprès des personnels qui doivent systématiquement annoter les applicatifs des investigations menées (alpage notamment) que le STDR (cellule de régularisation de nos exilés fiscaux et autres personnes bénéficiant d'avoirs à l'étranger) s'affranchit complètement de cette obligation : quel message renvoie ce manque total de transparence entre agents d'une seule et même administration soumis au secret professionnel si ce n'est la suspicion d'une justice fiscale à deux vitesses ?

*** Horaires d'ouverture de la Paierie départementale :**

Les collègues de la Paierie départementale ont été consultés pour modifier les horaires d'ouverture dans le cadre d'une harmonisation des horaires des services Yonnais. Ils regrettent l'absence de concertation et s'interrogent à juste titre sur la nécessité de les consulter alors même qu'ils ne disposent d'aucune marge de manœuvre !

*** L'assistance au réseau :**

De nombreux services sont en difficulté et la direction tente de trouver des solutions pour les soutenir. Les équipes de renfort sont affectées au mieux et la direction concède une situation serrée sur les effectifs. À titre d'exemple, leurs chèques peuvent être traités par la direction (c'est le cas pour certains rôles d'ordure ménagère conséquents). Il est aussi envisagé de faire travailler à distance des collègues d'un service pour un autre, etc... Selon la direction, la solidarité entre services doit être amplifiée !

Ces solutions soulagent certes les services en difficulté mais elles trouvent rapidement leurs limites. Et surtout elles confirment notre analyse, à savoir que nos effectifs sont désormais insuffisants pour assurer nos missions.

Certains départements expérimentent actuellement le SAR (Service Assistance Réseau) consistant pour un comptable à déléguer une partie de sa responsabilité à un autre comptable. Selon le directeur, les collectivités locales sont parfois en partie responsables de certaines situations lorsqu'elles n'anticipent pas mieux certaines de leurs décisions.

Le Pôle de Gestion Publique se doit donc de traiter davantage les causes plutôt que les conséquences.